

COMMUNE DE MÉZANGERS



Bonne année 2024



BULLETIN MUNICIPAL

N°61 – JANVIER 2024

Marché de Noël – samedi 2 décembre 2023



Vœux du Maire – samedi 13 janvier 2024



Photos Ouest-France – Gilbert LECHAT

2023



AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE NEAU

Accessibilité (trottoir) et réfection voirie

Coût TTC = 79 090,21€ dont 65 % de subventions (DETR, Département, 3C) soit 35 % à la charge de la commune



SALLE DE LA DAME VERTE



- Aménagement de la cave en pièce à usage de rangement
- Changement du disjoncteur
- Installation d'une gouttière à l'avant



AUTRES INVESTISSEMENTS

- Ballon d'eau chaude / salle polyvalente
- Réparation frigo / salle polyvalente
- Sèche-mains électrique / école
- Micro-ondes / salle de la Dame Verte
- Coffret défibrillateur extérieur
- Panneaux de voirie



Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2024, pleine de projets personnels et professionnels.

Après une année 2023 très difficile (pouvoir d'achat, inflation des prix du gaz, de l'électricité, de l'essence, de l'alimentaire...), beaucoup de foyers n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois.

J'aurais donc tendance à vous souhaiter une meilleure année 2024 que celle de 2023, avec bien sûr la santé car il faut mieux l'avoir par ces temps de pénurie de médecins généralistes et spécialistes dans nos secteurs ruraux !!!

Rétrospectives 2023 :

Nous avons 5 naissances, 5 mariages et 6 décès

Les travaux de l'année ont été principalement l'aménagement de la route de Neau et de l'amélioration de la salle de la Dame Verte.

La commune a également procédé à d'autres investissements tels le changement du ballon d'eau chaude de la salle polyvalente, la réparation du frigo de la salle polyvalente, l'installation d'un sèche-mains à l'école, l'installation d'un micro-ondes en salle de la Dame Verte, l'installation d'un coffret extérieur pour le défibrillateur, le renouvellement de panneaux de voirie...

La vie de nos villages est possible grâce à notre Conseil Municipal, nos artisans et commerces, nos associations, nos bénévoles et vous tous mézangéennes et mézangéens.

L'Etat nous supprime de plus en plus les dotations, les subventions pour nous contraindre à se regrouper en communes nouvelles et faire des grandes agglomérations voire des mégapoles.

Non, non et non, ce n'est pas d'actualité et il en est hors de question tout pendant que nous pourrons subvenir à nos besoins et comme exprimé lors de mes vœux le 13 janvier dernier, je réitère « Laissez-nous vivre en paix, laissez-nous tranquille et foutez-nous la paix ! »

Le Conseil Municipal est à vos côtés au quotidien et reste à votre écoute.

Encore bonne année et meilleurs vœux.

Très cordialement

Votre Maire, Robert GESLOT

SOMMAIRE

Vie municipale

Ventes et location par la Commune

Extraits des CR des séances du Conseil Municipal

Informations pratiques

Vie scolaire

Vie associative

Vie des commerces et entreprises

Calendrier des manifestations



VOTRE MAIRIE

18 Place René Lair de la Motte

53600 MÉZANGERS

Tél. : 02 43 90 64 95

Mail : mairie-mezangers@orange.fr

Site internet : www.mezangers.fr

HORAIRES

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

RDV sur demande

VIE MUNICIPALE

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes de passeport et de carte d'identité sont à faire auprès de la **Mairie d'EVRON** ou tout autre mairie habilitée à faire les demandes de titres sécurisés.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour l'établissement de votre passeport ou carte d'identité.

Prenez rendez-vous sur le site de la Ville d'Evron ou contactez le service au 02 43 01 78 03 pour convenir du jour et de l'heure ou de passer en mairie.

Le service Etat civil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1^{er} novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez-les sur [www.service-public.fr / PACS](http://www.service-public.fr/PACS)

Après le dépôt du dossier complet, un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), remet alors une attestation de recensement.

Comment se faire recenser pour le service national ?

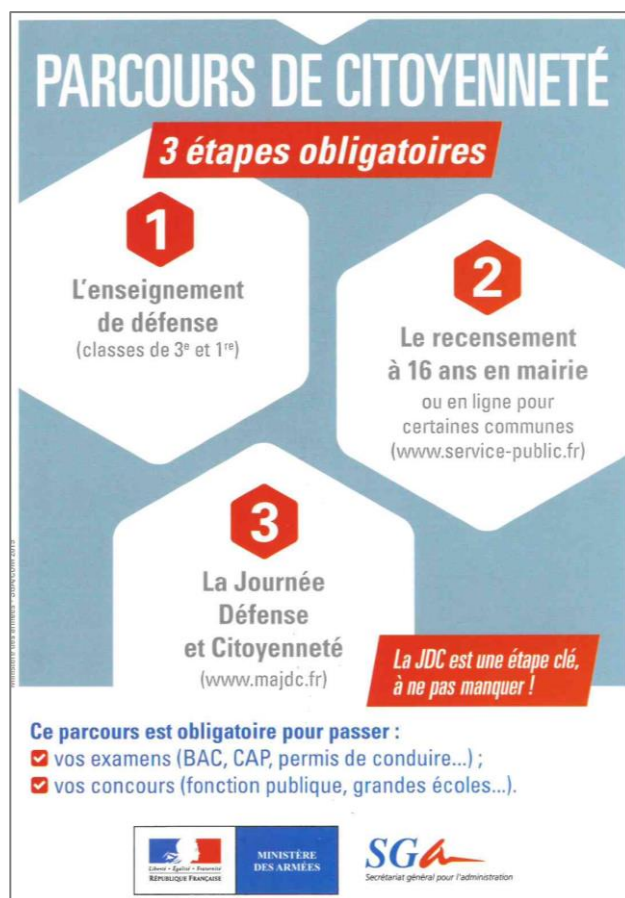
Le recensement doit être effectué auprès de la mairie du lieu de domicile. Pour accomplir cette démarche, il faut se munir de votre carte nationale d'identité ou de du passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel le jeune qui souhaite se faire recenser apparaît.

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les jeunes recensés reçoivent leurs convocations environ 1 an après la date de votre recensement en mairie.

Ils recevront un ordre de convocation leur apportant toutes les précisions nécessaires au plus tard dix jours avant la date JDC fixée, soit par courrier postal soit dans leur espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.

A noter, la Direction du Service National et de la Jeunesse a mis en place un système d'envoi de SMS à J-10 et J-2 rappelant aux jeunes la date de leur JDC.



INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale à tout moment. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune.

L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vêtements, lunettes, clés...).

RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION VIDES

Collecteur disponible à la Mairie

**Ne jetez plus vos cartouches vides à la poubelle !
Optez pour un geste écologique et solidaire !**



Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage

COMMANDE GROUPÉE DE FUEL

Contactez la mairie afin d'être destinataire du mail dès qu'une commande est prévue de façon à bénéficier du tarif groupé dès 5 000 litres commandés sur notre commune.



Les personnes intéressées nous communiquent le nombre de litres souhaités et nous communiquons ensuite le jour de livraison sur la commune. Vous réglez ensuite directement le fournisseur de fuel domestique.

MUTUELLE A TARIF NEGOCIÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Ainsi, le Conseil Municipal a souhaité que la commune fasse profiter tous ses habitants d'une complémentaire santé communale à tarif intéressant et notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat. La commune n'a qu'un simple rôle de facilitateur.



Pour tous renseignements, contactez M. Olivier CHAMAILLARD au 06 45 68 27 62.

URBANISME

Mise en place de la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner depuis le 1^{er} janvier 2022

La commune de MEZANGERS, en partenariat avec la Communauté de communes des Coëvrons, met en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée pour les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire et d'aménager, et les déclarations d'intention d'aliéner.

Ce service est disponible pour notre commune. Il vous suffit d'aller sur le lien suivant : <https://www.coevrons.fr/article/urbanisme> , ou aller sur le site de la Communauté de communes des Coëvrons (www.coevrons.fr) / CONNAITRE / DROITS ET DEMARCHES / Urbanisme : démarche en ligne

Le dépôt de vos dossiers en version papier reste possible aux heures d'ouverture de la mairie.



BALAYAGE DES RUES (BOURG ET LOTISSEMENTS)

Mercredi 7 février 2024
Mercredi 24 juillet 2024

Mercredi 3 avril 2024
Mercredi 2 octobre 2024

Mercredi 5 juin 2024
Mercredi 4 décembre

➤ La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.



CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une première intervention a eu lieu **jeudi 17 août 2023** dans toute le bourg et les lotissements, dans les bouches d'eaux usées.

La prochaine intervention sera prévue en **février/mars 2024**.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

IMPORTANT : quand les conteneurs sont pleins à un point de collecte, merci de bien vouloir aller déposer vos ordures ménagères à un autre point de collecte et ne pas les déposer au pied des conteneurs !

Il est rappelé que les ordures ménagères sont à mettre UNIQUEMENT en sac.

Pour plus de renseignements : www.ecomotives53.fr



DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrons.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.

- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrons vous sont rappelés ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bais	ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Chammes	Le Bois du Montil 02 43 01 41 21	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Evron	ZI des Maltières 02 43 01 93 66	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Montsûrs	ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77	9h - 12h 13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vente de composteurs

Les Coëvrans mettent à disposition des habitants du territoire des composteurs moyennant une participation financière de 25 € pour un composteur de 320 L, 30 € pour un composteur de 445 L et 45 € pour un composteur de 800 L. Réservez votre composteur au 02 43 66 32 00.



Distribution de bio-seaux

Stockez vos déchets dans un bio-seau avant de les déposer à l'extérieur, dans un espace dédié (poulaillers, composteur, compost en tas ...). Distribués gratuitement, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre commune.

Des conseils

Le service Environnement répond à toutes vos questions techniques sur le compostage et vous apporte de nombreux conseils pour obtenir un compost de qualité.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard des voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.



RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.



Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.

HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de bricolage en extérieur ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, débroussailluse, perceuse...) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche de 10h à 12h.

Les jours fériés : de 10h à 12h.



Merci de respecter ces horaires dans un souci de bon voisinage.

RAPPEL

DÉSHERBAGE – ARRÊTÉ VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Article 1	Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Mézangers.
Article 2	Les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le <u>nettoyage des caniveaux et des trottoirs</u> (ramassage des feuilles, fruits...) ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété même s'il n'y pas de trottoir. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales et pour éviter l'obstruction des canalisations et ainsi limiter les risques d'inondation en cas de grosses pluies. Les matériaux visant à être utilisés comme bateau sont interdits car ils empêchent l'écoulement de l'eau dans les caniveaux.
Article 3	Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de <u>balayer la neige</u> devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent s'assurer de la sécurisation du trottoir devant leurs habitations.
Article 4	Les déchets verts (feuilles, branches, pelouse, mauvaises herbes...) doivent être déposés dans les déchetteries des Coëvrons ou dans les composteurs personnels et les autres saletés et déchets collectés doivent être traités avec les déchets ménagers.
Article 5	En bordure des voies publiques, l' <u>élagage des arbres et haies</u> incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.
Article 6	Ampliation du présent arrêté sera transmise à : - Monsieur le Préfet de la Mayenne - Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Mayenne
Article 7	Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de MEZANGERS.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune au dispositif « Participation citoyenne » pour apporter une action complémentaire et de proximité pour assurer la tranquillité de tous ; la commune étant particulièrement attentive aux enjeux de sécurité publique.

3 habitants se sont proposés de devenir référent sur notre commune :

- M. Corentin PEINTRE - 06 20 63 22 52
- M. Rémy JALLU - 06 70 78 83 94
- M. Pascal DURAND - 06 73 60 91 71



Ils sont pour rôle de **faire remonter toute information ou fait** dont ils ont pu avoir connaissance, pouvant porter atteinte à l'ordre public. Par exemple, des signalements de véhicules suspects, des opérations de démarchage chez des particuliers...

Animés d'un esprit civique et agissant de manière bénévole, les référents citoyens ont reçu une information spécifique par la gendarmerie de la Mayenne portant sur son champ de compétence, les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité de l'État, les actes élémentaires de prévention et les réflexes à développer lorsqu'ils seront témoins d'une situation anormale.

Les référents citoyens diffusent des conseils préventifs auprès de la population. Ils peuvent être associés à la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance tels que « l'Opération Tranquillité Vacances », mis en œuvre par la police et la gendarmerie nationale.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le prochain recensement pour notre commune a commencé le **18 janvier et se terminera le 17 février 2024.**

Merci par avance de bien vouloir réserver le meilleur accueil possible aux 2 agents recenseurs ou au coordonnateur communal Mme PEINTRE-THION Virginie, également première adjointe au maire.



Virginie Peintre-Thion et les deux agents recenseurs Marie-Noëlle Berthereau et Béatrice Guenoux

VENTES PAR LA COMMUNE



❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- au rez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie)

- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)

- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Petite cour à l'arrière. Travaux à prévoir.

Parcelle 106 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



Garage / bâtiment en pierres à rénover au 1, rue de la Dame Verte



Avec terrain / jardin – possibilité de réaliser un habitat (surface au sol hors garage environ 70 m²

+ étage possible environ 40 m²) extension possible

Garage 16 m²

Parcelle 350 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Dernière parcelle de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houdière II)

Libre de constructeur - Terrain viabilisé

Lot 13 : 833 m² 30 060 € TTC



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, LEBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : Chantal THUARD qui a donné pouvoir à Dominique LESOURD

Absents non excusés : COULON Antoine, LAUNAY Nicole

Secrétaire de séance : HUYNH Rodrigues

Reprise de concessions - Cimetière

Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise de concessions commencée en 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des pièces suivantes :

- 1^{er} procès-verbal en date du 18 mai 2018 constatant l'état d'abandon des concessions
- Sa notification et son affichage
- 2^{ème} procès-verbal en date du 22 septembre 2023 constatant l'état d'abandon des concessions
- Sa notification et son affichage

Les procédures législatives ayant été respectées, DÉCIDE la reprise des concessions ci-dessous listées :

- | | |
|---|------------------------------------|
| - 2 P – MORAINÉ | - 102 T – CHAUMONT-FOUCAULT |
| - 3 T – CARELLE-CONNARD | - 245 T – TURMEAU-RONDEAU |
| - 19 T – DAVOUST-CONNARD | - 243 P – GROSSE-POMMIER |
| - 18 P – HYRON-LAUNAY-MORAIN | - 240 P – FOUCHER-LEGOT |
| - 12 P – PATTIER-FOUCHER | - 239 P – BOISTARD-PEAN |
| - 13 T – GABILLARD-PATTIER | - 250 T – AUBERT-COUPÉ |
| - 21 P – BOUCHE-POIX | - 206 – FOULAIN-LESOURD |
| - 22 et 23 P – LAINE-CORSURE-LEFEVRE-ESNOUX | - 208 T – LANDAIS-QUILLET |
| - 40 P – BEDOUEY-BRETONNIERE | - 205 P – GRANGER |
| - 37 P – POMMIER | - 203 T – FRAUDIN-VANNIER |
| - 34 P – GALLIER-GESBERT | - 197 T – FOLLAIN-LESOURD-THEBAULT |
| - 31 P – VIVIEN-ARRIVE-CHANTEAU | - Inconnu – CONILLEAU – ROUSSEAU |
| - 41P – JOUVIN-GESLIN | - 183 P – LOTTIN-GALLIER-TOUCHARD |
| - 42 P – MEZIERE | - 172 P – CAUTY-LEGENDRE |
| - 44 P – PENLOUP-CONNARD | - 171 P – RENARD-BEDOUEY |
| - 46 P – ROUSSEAU-RONDEAU | - 159 P – CARREL |
| - 48 P – BOURGEOIS-RALLIER-BRESCHAUX | - 164 P – TITARD-TIREAU |
| - 50 P – DESNOS-LEGUY | - 153 T – JARRY-PATTIER-BOURDAIS |
| - 59 P – TATIN-BRETON | - 150 P – GUYARD-LOTTIN-COSSON |
| - 58 P – TATIN-DAVOUST | - 146 P – FRETARD |
| - 56 P – THEBAULT-BLANCHOIN | - 137 P – COUPÉ |
| - 54 P – BESCHER-MAREAU | - 140 P – GESBERT-LECHAT |
| - 52 P – DELAUNAY-LAIZE | - 141 P – COUPÉ-AUBERT |
| - 51 P – MAULAVE-ANDROUARD-PAROISSE | - 144 P – GIRARD-BRETONNIERE |
| - 61 P – GALLIER-DESNOS | - 145 P – BEUNAICHE |
| - 78 T – LAMBERDIERE | - 134 P – BEUNAICHE-FOUCAULT |
| - 73 bis P – MEZIERE-SALIN | - 119 P – FORTIN-THEBAULT |
| - 80 P – LAINE-GESLIN | - 122 bis P – BLANCHOIN-VANNIER |
| - 99 et 100 P – DESLOGES-PERRIER-LEPECQ | - 139 P – HEURTEBIZE-GUYARD |

et qui peuvent donc être considérées dès lors comme abandonnées.

Compte tenu de cela, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre les mesures qui s'imposent.

Indemnités de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de valider l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2023 à 496,09 €.

Modifications comptables – Budget n°83300 - Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remboursements suivants demandés par la DDFIP de la Mayenne :

- Prélèvement sur notre fiscalité directe locale de 5 361 € (moitié en juillet 2023 et moitié en mai 2024) à cause de la hausse de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 de 1,7 % alors que l'Etat nous avait attribué une compensation basée sur 2019 alors que la loi de finances pour 2020 a par la suite prévu la prise en compte du taux communal de 2017.
- Remboursement de 2 367 €. L'article 14 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative nous avait attribué un soutien exceptionnel de l'Etat pour faire face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Or, l'arrêté ministériel du 13 octobre 2023 a annulé notre attribution de cette dotation, nous obligeant à rembourser ce trop-perçu dès maintenant.

Divers

- Machine à pain : en réunion d'adjoints, les élus ont choisi de prendre la machine à pain par le boulanger de Jublains. Elle sera située sous le porche de la mairie car d'un point de vue technique et financier, cette solution est la plus rapide et la moins coûteuse. A voir dans le temps s'il faudra la déplacer...
- Travaux salle des associations : les travaux de la petite pièce (anciennement la cave) sont en cours. Ils sont réalisés par Olivier. Merci à Patrick LEBOUVIER pour son aide en maçonnerie et aux autres personnes aidantes (Mickaël HOREAU, Rodrigues HUYNH, Antoine COULON...). La VMC est en attente de pose. Philippe BRETON doit redire le type et nombre de flux.
- Demande de pierres pour le chemin des Baignardières : à voir avec la 3C pour la voirie à réparer.
- Subvention Amendes de Police : pour les travaux de la route de Neau, nous avons finalement obtenu la somme de 18 477,90 €.

Séance du 7 décembre 2023

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, LEBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : RACHET Pierre ayant donné pouvoir à LEBOUVIER Jeannine

Absents non excusés : THUARD Chantal, LAUNAY Nicole

Secrétaire de séance : LAIR DE LA MOTTE Éric

Contrat de balayage 2024

Monsieur le Maire propose le nouveau contrat pour 2024. Il intègre l'ajout du balayage de la route de Neau (route refaite jusqu'au panneau de sortie), soit une hausse de 210 € par an pour 6 passages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition annuelle de balayage de l'entreprise LPS avec enlèvement des résidus à partir du 1^{er} janvier 2024.

Contribution financière – élève de Mézangers scolarisé en ULIS

Monsieur le Maire expose le courrier reçu de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de la Mayenne le 17 novembre 2023.

En effet, un enfant de notre commune Basil BILHEUX est scolarisé en ULIS à EVRON Saint-Joseph en classe de CP ; notre commune n'ayant pas de classe de type CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) / ULIS Ecole pour l'accueillir. Dans ce cas, la commune de résidence doit obligatoirement participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée d'accueil.

Le coût moyen départemental d'un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2023 est précisé dans la circulaire préfectorale du 27 juin 2022, à savoir 431 € en classe élémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le versement de la somme de 431 €.

Divers

- VMC Salle des associations : Philippe BRETON présente un devis de l'entreprise Bouteloup pour la fourniture et l'installation de 2 VMC car un mur de pierres sépare le bâtiment. A voir si le mur peut être percé pour ne mettre qu'une seule VMC, sachant que le mur est fissuré. Cela sera revu en vue du prochain budget.
- Illuminations : Julien FOURNIER déplore le peu de bénévoles pour leur installation. En effet, chaque année, le constat est le même : il manque de l'aide. Comment faire pour attirer plus de monde pour l'installation ?

Séance du 7 janvier 2024

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LEBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric
 Absents excusés : Stéphanie PASCAL qui a donné pouvoir à Dominique LESOURD
 Absents non excusés : Nicole LAUNAY
 Secrétaire de séance : Jeannine LEBOUVIER

Absents non excusés : Nicole LAUNAY

Secrétaire de séance : Jeannine LEBOUVIER

Convention pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire 2024

La précédente convention entre la commune d'EVRON et la commune de MÉZANGERS pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire est arrivée à échéance. La commune d'EVRON nous a donc envoyé la convention à valider pour l'année 2024 et à effet au 1^{er} janvier 2024. Monsieur le Maire en a donné une copie pour lecture.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette convention et après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée par la commune d'Evron pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

Demande de subvention DETR / DSIL – Aménagement ERP de la salle de la Dame Verte

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement ERP de la salle de la Dame Verte prévus en 2024 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention DETR / DSIL au titre du type d'opération 2D – Réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux.

Le dossier complet est à envoyer sur la plateforme dématérialisée au plus tard le 2 février 2024.

Le plan de financement prévisionnel peut être présenté comme ci-après :

DÉPENSES		En Euros HT	RECETTES		En Euros
TRAVAUX			Financements publics		
Création d'une deuxième porte de secours		2 441,33	• <u>Europe</u> (précisez le fonds, le programme) : FEADER FEDER FSE • <u>Etat</u> (précisez le ministère ou programme) : DETR 2024 DSIL • <u>Région</u> (précisez le programme) : • <u>Département</u> (précisez le programme) : Amendes de police - subvention sollicitée • <u>Communauté de communes</u> (fonds de concours...) : Fonds de soutien à l'investissement Territoire à énergie positive • Autres : Autofinancement , précisez : • Fonds propres : • Emprunt : • Autres (ventes foncières, etc...) :	1 800,26 €	
Réhaussement sol + pente / carrelage		3 559,53			
		</			

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour l'année 2024, auprès de la Préfecture de la Mayenne.

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté.

Divers

- Cloches de l'église : devis modifié en attente pour réparation des cloches 1 et 3 (environ 3 500 €) – la cloche 2 pourrait être réparée en 2025. Le changement des échelles actuelles qui mènent au clocher sera fait par Olivier avant les travaux sur les cloches.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00
Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

Frelons asiatiques – Prise en charge communale

Si un particulier découvre un nid, il le signale à la commune.

Il pourra donc demander une prise en charge à hauteur de 25 € de sa facture de destruction de nid de frelons asiatiques. Sur présentation d'une facture acquittée par une entreprise spécialisée et d'un RIB, la commune pourra lui rembourser 25 € par virement ; le reste restant à la charge du particulier.

Référents :

Olivier TARLIER – Employé communal – 06 13 59 14 99
Dominique LESOURD – 2^{ème} adjoint au maire – 07 83 75 57 03



Frelon asiatique



Frelon commun

A noter, s'il s'agit d'une autre espèce (Guêpes, Frelons communs, Abeilles), le particulier doit se tourner vers une entreprise spécialisée de son choix ou les services de récupération d'essaim d'abeilles des réseaux apicoles.

LOCATION DE VELO ELECTRIQUE



A qui s'adresse ce service ?

Ce service est accessible aux personnes majeures qui résident et travaillent dans les Coëvrons, ainsi qu'aux mineurs de plus de 14 ans qui habitent et sont en contrat d'apprentissage dans les Coëvrons.

Les tarifs de location :

- > 3 mois : 81€
- > 6 mois : 150€
- > 1 an : 300€

Un dépôt de garantie de 300€ est demandé.

Comment effectuer sa demande de location ?

Pour effectuer votre demande de location : Inscrivez-vous par téléphone au 02 43 66 32 00 ou via le formulaire disponible sur www.coevrons.fr avant le 20 du mois précédent.

Pour + d'infos :

Service développement local
02 43 66 32 00
developpement-local@coevrons.fr
www.coevrons.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

ÉVRON
Hôtel de ville
4 rue de Hanford

Par téléphone :
02.43.01.78.03

Par mail :
rpe@coevrons.fr

Sur rendez-vous à Évron
Possibilité de se déplacer sur les autres communes

En ligne sur www.coevrons.fr :
Retrouvez le calendrier des animations du RPE ainsi que les permanences prêt de jouets

Retrouvez les infos sur le groupe Facebook
Relais Petite Enfance des Coëvrons

Relais Petite Enfance des Coëvrons

A destination des professionnels de la petite enfance et des parents

Informations

Accompagnement

Rencontres & Echanges

Service itinérant et gratuit

Logos: Coëvrons 22, Santé famille retraite services, Coëvrons 22



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

RETROUVEZ DANS VOS FRANCE SERVICES :





VOS DÉMARCHES :

FAMILLE
CAF
MSA
(Prestations familiales...)



FISCALITÉ
Accompagnement aux démarches en ligne des impôts
Paiement en ligne
Déclaration impôts sans conseil fiscal
Demande de duplicata avis impôts

**SOCIAL - SANTÉ - RETRAITE**
Service social CARSAT,
CPAM, MSA, CARSAT, CAF
(PPA, RSA, AAH...)**ACCÈS AU DROIT - DÉFENSE**
Conciliateur de justice,
Victimes et prévention S3,
Citad'elle, CIDFF, FNATH, CDAD,
Aide juridictionnelle**TITRES SÉCURISÉS (ANTS)**
Permis
Certificat immatriculation
Pré-demande carte d'identité**France services**
Liberté
Égalité
Fraternité**EMPLOI**
Pôle emploi (inscription
et actualisation)
CV / lettres de motivation**LOGEMENT ET ÉNERGIE**
CAF, MSA
(aides au logement,
chèques énergie...)**BUDGET**
Surendettement
Point conseil budget
Fraude à la carte bancaire

L'AGENT FRANCE SERVICES :



Accueille, oriente et informe



Met en relation avec les partenaires



Aide à l'utilisation des outils numériques
Met un poste public à disposition des usagers



Accompagne dans les démarches administratives

France Services Coëvrans
 6 Rue de Hertford - 53600 EVRON
 02 43 01 93 94 ou 02 43 01 78 03
 franceservices@coevrons.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h
Bais : Permanence à l'espace partagé
Le jeudi de 13h30 à 17h30
Montsûrs : Permanence à la mairie
Le vendredi de 8h30 à 12h
Vaiges : Sur rendez-vous à la mairie



www.france-renov.fr



Les permanences HABITAT

Rénovation, économies d'énergie, maintien à domicile, conseil juridique....

Un service public gratuit pour les particuliers :

08 06 70 53 53

(appel non surtaxé, prix d'un appel local)



Service France Rénov' du NORD EST MAYENNE

Répond aux questions sur les travaux de rénovation énergétique, la production d'énergie, les éco-gestes et aborde les aides financières.

Permanence à l'espace Coëvrons tous les mardis, exclusivement sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous possible sur :

<https://nordmayenne.espace-france-renov.fr/prendre-rendez-vous-en-ligne/>



SOLIHA

Accompagne les propriétaires à faibles revenus qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation ou de maintien à domicile. Il aide au montage des demandes de subvention auprès de l'ANAH.

le 2^e mardi du mois de 9h à 12h

contact.mayenne@solihha.fr



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Conseille les ménages sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

sur rendez-vous le 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h

contact@adil53.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne (CAUE)

Conseil d'un architecte pour des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement.

le 2^e mardi du mois et avec rdv le 4^e mardi du mois de 10h à 12h

Tél : 02 43 56 41 79 – accueil@caue53.com

PERMANENCES A L'ESPACE COEVRENS

2 avenue Raoul Vadepey – BP130 – CHATRES LA FORET – 53601 EVRON cedex

Tel. 02 43 66 32 00 – www.coevrons.fr

10.10.2022

Information URBANISME – Communauté de Communes des Coëvrons

Le conseil communautaire du 21 septembre dernier a décidé de soumettre **l'édification des clôtures à la formalité de déclaration préalable, dans les zones urbaines** (UA, UB, UG, UE, UL, 1AUh, 2 AUh 1 AUe et 1AUL).

Pour cela, le pétitionnaire peut utiliser le formulaire CERFA n°13703*07.

Il joint :

- un plan de situation,
- un plan masse qui localise l'emplacement de la clôture,
- des photographies de l'état actuel du terrain,
- une description de la clôture : hauteur, couleur et aspect, ajourée ou non, variété végétale si c'est une haie plantée,...
- une insertion graphique (dessin sur la photo de l'état actuel, par exemple).

Aujourd'hui, le règlement du PLUi ne comprend pas de règles très pointues pour les clôtures. Mais l'objectif de cette formalité est de porter à la connaissance des élus les projets d'édification des clôtures. Donc, **chaque dossier clôture devra être transmis au centre instructeur avec un avis du maire.**

La délibération fait l'objet d'un **affichage dans chaque mairie.**





Acheteur ou vendeur d'une maison, ce qu'il faut savoir

➡ Des démarches sont à accomplir, à la fois par **le vendeur** et par **l'acquéreur** pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.

Pour la vente

- Le **propriétaire-vendeur** doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.

Si aucun contrôle n'a jamais été fait ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le **propriétaire-vendeur** doit solliciter un nouveau contrôle auprès du SPANC¹ (délai d'intervention : 15 jours).

Attention, la situation peut avoir évolué depuis le dernier contrôle (travaux, vieillissement de l'installation, ...).

- Le **futur acquéreur** doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente, et ce avant la signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière (le coût d'une mise aux normes fluctue entre 5 000 et 12 000 €).

Des travaux, dans quels délais ?



En cas de non-conformité, des travaux doivent être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RÔLE DU NOTAIRE

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, le notaire procède aux vérifications des pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente ; le diagnostic d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire au même titre que les diagnostics électricité, amiante, ... Le notaire apporte ainsi une information la plus précise sur le bien, utile au vendeur (responsabilité en matière de vices cachés), et à l'acquéreur (achat en connaissance de cause et délai de mise en conformité de l'installation, le cas échéant).

Depuis la loi du 22 août 2021, les coordonnées du nouveau propriétaire et la date de la vente doivent être transmises sous 1 mois par le notaire rédacteur de l'acte au SPANC concerné.

Pour plus d'informations sur la procédure et les aides : appeler les techniciens SPANC de la Régie des Eaux des Coëvrons - 8 Bd du Maréchal Leclerc - 53600 EVRON au 02.43.01.61.35 - contact@eau-coevrons.fr - www.eau-coevrons.fr

Agents du SPANC : Magali BESNARD, Jérôme PELTIER et Mickaël TAUPIN.

¹ C'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le SPANC est chargé d'effectuer les contrôles obligatoires des installations d'ANC (projet de travaux, bonne exécution des travaux, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien). C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.

Le transport à la demande des Coëvrons a redémarré depuis le 9 mars 2023.

Aller au marché, rejoindre une gare, vous rendre au travail ou chez un professionnel de santé...

Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transport du réseau Aléop.

Comment ça marche ?

Sur une **simple réservation**, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt « transport à la demande » le plus proche de chez vous et vous permet de rejoindre un autre point d'arrêt du territoire.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf jours fériés).

Des trajets sont autorisés avant 7h et après 19h en cas de correspondance avec un train ou un car.

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, sur présentation d'un justificatif, la prise en charge peut s'effectuer à domicile.

Les enfants peuvent être transportés sans accompagnant à partir de 10 ans.



Vous pouvez ainsi rejoindre :

- **Un pôle de centralité** : Bais, Blandouet (Blandouet-St Jean), Chammes (Ste Suzanne-Chammes), Champgénéteux, Châtres-la-Forêt (Evron), Evron, La Chapelle-Rainsouin, Deux-Evailles (Montsûrs), Mézangers, Montourtier (Montsûrs), Montsûrs, Saulges, St-Cénére (Montsûrs), St-Christophe-du-Luat (Evron), Ste-Suzanne (Ste Suzanne-Chammes), St-Georges-le-Fléchar, St-Jean-sur-Erve (Blandouet-St Jean), St-Martin-de-Connée (Vimartin/Orthe), St-Ouën-des-Vallons (Montsûrs), St-Pierre-sur-Orthe (Vimartin/Orthe), St-Thomas-de-Courceriers, Thorigné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges, Vimarcé (Vimartin/Orthe), Voutré
- **Mayenne** : Gare SNCF, hôpital, place Gambetta, pôle santé, Hyper U, Leclerc, stade Mayennais, le mardi après-midi uniquement, (arrivée entre 14h et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).
- **Sillé-le-Guillaume** : Gare SNCF, hôpital, le mardi matin, (arrivée entre 10h00 et 10h10 et départ entre 12h00 et 12h10), et le vendredi après-midi, (arrivée entre 14h00 et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).

Comment réserver ?

Inscrivez-vous en appelant Allô Aléop au 09 69 39 14 14 du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés).

L'adhésion est gratuite.

Déjà inscrit ? Gagnez du temps en réservant en ligne vous même votre trajet !

Après ouverture de votre compte auprès d'Allô Aléop au 09 69 39 14 14, vous pouvez réserver en ligne votre trajet en toute simplicité.

Votre identifiant est votre adresse email.

Combien ça coûte ?

- **Ticket à l'unité** : 2,20 € / **Carnet de 10 tickets** : 17 €
- Hors département : 2 tickets
- Gratuit pour les moins de 4 ans.

L'abonnement mensuel Aléop (**moins de 26 ans** à 27 € et **plus de 26 ans** à 52 €) permet d'utiliser le transport à la demande.

Points de vente :

- A bord des véhicules,
- Dans les points de vente Aléop en Mayenne :
 - L'espace TUL : 11 allée du Vieux Saint Louis 53000 Laval
 - Le bar tabac La Renaissance : 12 Avenue du Maréchal Joffre 53200 Château-Gontier
 - L'agence de Mayen'Voyages : 13 Place Georges Clemenceau 53100 Mayenne

Une question ?

Pour toute autre question : Je contacte un conseiller Aléop par Tel. 09 69 39 14 14 (Appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 7h à 20h Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Plus de renseignements sur le site <https://aleop.paysdelaloire.fr>

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant** ou
en cas d'absence **un autre**
cabinet médical



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end,
les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

pour le médecin de
garde

ou

15

en cas
d'urgence vitale



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital

Nouveau



Partage & Convivialité : un nouveau service pour ajouter de la vie aux années !

Territoires et Autonomie, filiale de La Poste, propose le service innovant d'accompagnement, de lien social et de prévention **Partage & Convivialité**.

Il s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant à domicile et à leurs aidants prioritairement dans les deux intercommunalités des Coëvrons et du Mont des Avaloirs.

Il consiste en des visites régulières à domicile pour vous :

- Tenir compagnie
- Proposer des activités ludiques et stimulantes (jeux, tablette numérique, évasion et relaxation grâce au casque de réalité virtuelle)
- Accompagner en promenade autour de votre domicile
- Aider à améliorer votre qualité de vie au domicile.

Coût du service : 28 € TTC par heure soit 14 € TTC après crédit d'impôt. Possibilité de prise en charge par le Département de la Mayenne (demande APA sous conditions d'éligibilité)

Contact :

Tél. : 09 75 87 51 43 (coût d'un appel local)

Mail : territoires.autonomie53@laposte.fr

Interdiction de brûlage des déchets verts

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région
Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Air Pays de la Loire
www.airpl.org



ADEME
en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr



Agence régionale de santé
des Pays de la Loire
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



Préfecture de la région
Pays de la Loire
Liberté
Égalité
Fraternité



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



50 kg de déchets verts brûlés c'est...

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km

parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)

...3 mois

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

c'est interdit !



Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le **brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 360 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

Mise à jour 2021

Don du sang - EVRON

COLLECTE AU CENTRE SOCIAL LE TRAIT D'UNION
32 BIS RUE DU MONTAIGU EVRON
16H-19H



DATES DE COLLECTES 2024



LUNDI 22 JANVIER	LUNDI 15 JUILLET
LUNDI 19 FEVRIER	LUNDI 19 AOUT
LUNDI 18 MARS	LUNDI 16 SEPTEMBRE
LUNDI 22 AVRIL	LUNDI 21 OCTOBRE
LUNDI 13 MAI	LUNDI 18 NOVEMBRE
LUNDI 17 JUIN	LUNDI 16 DECEMBRE

MERCI DE VOUS PRESENTER AVEC UNE PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTO

COLLECTE SUR RDV . INSCRIPTION :

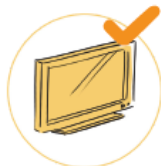
DONDESANG.EFS.SANTE.FR

La Fibre à Mézangers

La fibre optique permet une connexion à internet plus rapide que le réseau classique ADSL, en cuivre



Vous êtes près de 50 % à avoir déjà souscrit à un abonnement fibre et à profiter d'un accès à une connexion ultra-rapide, ce qui permet aux appareils d'être utilisés en simultané.



Et vous pouvez ainsi ...



Regarder un film
en Ultra Haute Définition



Communiquer avec
vos proches
en visioconférence



Profiter des objets
connectés à la maison

COMMENT SE RACCORDER À LA FIBRE ?

1. **Testez** votre éligibilité à la fibre sur notre site.
2. **Contactez** l'un des opérateurs présents sur le réseau pour souscrire à un abonnement fibre.
3. **Profitez** de tous les usages de la fibre une fois votre logement raccordé.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : **mayenne fibre**

www.mayenne-fibre.fr



Initiation gratuite au numérique pour les + de 60 ans – 10 séances
Utilisation des tablettes et smartphones

Mise en place d'un atelier numérique sur Mézangers à partir d'avril 2024, en lien avec l'ASEPT des Pays de la Loire, l'association de prévention des caisses de retraite (MSA, Carsat, Mutualité Française, CNRACL).

Il s'agit d'une initiation à la tablette et au smartphone pour les seniors débutants (à partir de 60 ans). Il se déroule sur **10 séances de 2h**, à raison d'une séance par semaine.

Minimum de 6 participants / un maximum de 8 participants.

Les participants qui possèdent déjà une tablette ou un smartphone doivent l'apporter.

Pour ceux qui n'en possèdent pas, **nous leur prêtons une tablette** pour découvrir et s'entraîner pendant les séances.

L'animateur s'appelle **Jean-Louis Reynes**.

Dates des séances de 10 h à 12h

- Lundi 08, 15 avril
- Lundi 6, 13, 27 mai
- Lundi 3, 10, 17, 24 juin
- Lundi 1^{er} juillet

Inscription gratuite à la mairie

CONTENU DES ATELIERS NUMÉRIQUES

Modules obligatoires que tous les participants sont amenés à maîtriser

Séance 1

Comprendre les bases des outils numériques mobiles, avoir une approche sensible et critique d'internet, se sensibiliser à la culture du "tout numérique".

Au début, le formateur présente le déroulement de l'atelier. Il rappelle l'obligation de suivre l'intégralité des 10 séances, la possibilité de bénéficier d'un remboursement de l'ASEPT pour l'achat d'une tablette, la possibilité de se revoir entre participants après l'atelier pour continuer à apprendre, tisser des liens.

Séance 2

Prendre en main la tablette, gérer les paramètres de base et les touches principales

Séance 3

Maîtriser la saisie de texte et les spécificités du clavier tactile

Séance 4

Se connecter au Wifi, découvrir le navigateur et faire des recherches sur internet

Séance 5

Ecrire et envoyer un mail avec une adresse mail déjà configurée

Séance 6

Configurer une adresse mail et gérer sa messagerie : pièces jointes, spams...

Séance 7

Passer en revue les modules abordés depuis la séance 1 et évaluer les acquis.

A la fin de cette évaluation, deux possibilités :

1/ tous les participants maîtrisent les modules obligatoires = le formateur leur propose de choisir les modules qu'ils souhaitent aborder lors des séances 8-9-10

2/ tous les participants ne maîtrisent pas les modules obligatoires = le formateur prend le temps nécessaire, lors des séances 8-9-10, pour consolider les connaissances et répondre aux questions

Modules complémentaires au choix que le formateur pourra aborder uniquement si les modules obligatoires sont maîtrisés

- Option 1 : accéder aux démarches en ligne (impôts, retraite, santé, portail ANTS)

- Option 2 : utiliser l'appareil photo et consulter ses photos et vidéos

- Option 3 : découvrir WhatsApp, envoyer des messages multimédia et effectuer des appels visio à ses proches

- Option 4 : apprendre à télécharger et installer des applications utiles et ludiques

- Option 5 : apprendre à faire des achats en ligne en toute sécurité

- Option 6 : utiliser YouTube et les plateformes de replay

- Option 7 : à la demande des participants



Association santé
éducation et prévention
sur les territoires
Pays de la Loire

ASEPT des Pays de la Loire

Catel BRAJON

Chargé du développement des
actions numériques

☎ 02 40 41 30 28 - www.aseptpdl.fr

L'ASEPT des Pays de la Loire est l'association de prévention des caisses de retraite.

Elle propose à tous les seniors de la région des ateliers de prévention favorisant le bien vieillir et le maintien de l'autonomie.

Carsat
Retraite
santé
Pays de la Loire

sa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel à votre service

CNRACL

enim
le régime social
des marins

Maison départementale de l'autonomie



Un accompagnement personnalisé vous est proposé par un professionnel, dans l'une des 12 antennes territoriales de l'autonomie ou à votre domicile, pour :

- évaluer vos besoins ;
- vous soutenir dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement ;
- vous aider à compléter vos formulaires de demandes de prestations (Prestation de compensation du handicap, Allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale...);
- vous accompagner pour réaliser votre inscription en établissement pour personnes âgées sur internet (Viatrajectoire).

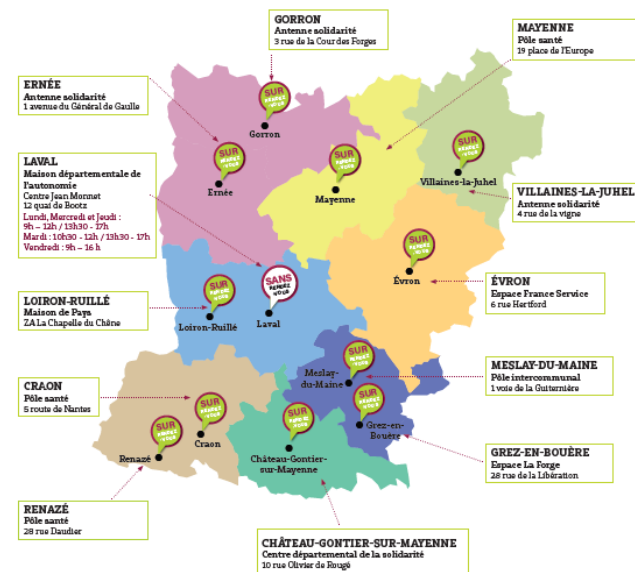
*Créée en 2014, la Maison départementale de l'autonomie (MDA) regroupe les services personnes âgées et personnes en situation de handicap du Conseil départemental, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

Les 12 antennes territoriales de l'autonomie

PRENDRE RENDEZ-VOUS / RENSEIGNEMENTS

Un numéro de téléphone unique : **02 43 677 577**

Mail : mda@lamayenne.fr



ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

LAVAL

lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

mardi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h

vendredi de 9h à 16h.

VIE SCOLAIRE

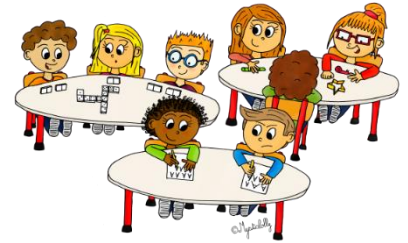
Ecole de Mézangers

Les horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h00-16h30.

Mme Emmanuelle PIRANY : Enseignante et directrice de l'école en charge de la classe PS-MS-GS-CP.

Mme Alexandra REBUFFE : Enseignante en charge de la classe CE1-CE2-CM1-CM2



Les élèves de maternelle et CP ont bénéficié d'une intervenante en musique au mois de novembre et décembre. Puis ils ont assisté à un spectacle musical au Conservatoire d'Evron.



L'année 2023 s'est terminée par la fête de l'hiver organisée par l'association des parents d'élèves. Les enfants ont présenté un petit spectacle et profité de la venue du Père Noël.

A la rentrée de janvier, nous avons accueilli deux tout petit section.

Monsieur Tricot Kévin a quitté l'école fin décembre pour s'engager dans d'autres missions, Madame Rebuffé Alexandra le remplace.

Contact Ecole :

Mme Emmanuelle PIRANY - Directrice de l'école de Mézangers
« Les P'tites Mézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, contactez la mairie.

Association des parents d'élèves (APE) de l'école de Mézangers

En cette fin d'année 2023, l'APE a été dynamique : bourse aux jouets et aux vêtements et fête de l'hiver qui ont été des réussites !



En ce début d'année, nous participons à la vente de crêpes lors des représentations de la troupe des Frapadingues !!!

L'objectif de ces manifestations est de participer activement aux projets initiés par nos enseignants et de soutenir financièrement les sorties pédagogiques.

Pour mener nos actions, nous accueillons avec plaisir tous les parents d'élèves volontaires et porteurs de nouvelles idées !

Président : Jean-Christophe Huet
Secrétaire : Elodie Schuller
Trésorière : Jennifer Jouaud
Trésorière adjointe : Charlotte Letessier

Contact Mail : apecoledemezangers@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Le Point Lecture

Ouverture le samedi de 10 h à 12 h

N'hésitez pas à nous faire appel pour toutes demandes : réservation de livres, portage de livres à domicile, retour de livres, échanges...

Le point lecture est ouvert à tous et gratuit.

8 rue de la Dame Verte
Contact : Stéphanie PASCAL au 06 46 18 55 56



Club de la Dame Verte

La salle des associations est ouverte à tous les adhérents le **jeudi après-midi à partir de 14 h** pour la pratique des cartes et autres activités.



L'AG et la Galette des Rois ont eu lieu jeudi 18 janvier 2024.
La cotisation a été votée à 15 € / an.



RAPPEL

Le bureau du Club :

M. DESLANDES Philippe	Président
Mme BEAUPIED Christiane	Secrétaire
Mme DESLANDES Soline	Trésorière
et M. GESLOT Robert,	Maire et Président d'honneur

Renseignements : Philippe DESLANDES 07 69 61 75 22 - Christiane BEAUPIED – 06 70 33 18 95

Multi Sports pour les 6 - 11 ans



Les séances Multisports proposées par le service Jeunesse des Coëvrons ont repris. Elles se déroulent chaque lundi de 18 h à 19 h à la salle polyvalente, sauf pendant les vacances scolaires. Il reste 3 places disponibles à ce jour.

Tenue de sport et bouteille d'eau à prévoir.

N'hésitez pas à consulter le portail familles des Coëvrons sur le site : <https://coevrons.portail-familles.net/> pour plus d'informations.

Pour tout renseignement et/ou toute inscription, contactez directement le service des sports au 02.43.01.85.01 ou par mail à guichetunique@coevrons.fr

Gym - Détente Mézangéenne



GYM DÉTENTE MÉZANGÉENNE

OFFRE MI-SAISON À 35€
DU 7 FEVRIER AU 3 JUILLET 2024

DIVERS EXERCICES

- CARDIO
- HALTÈRES
- STEP
- KETTLEBELL
- RENFORCEMENT MUSCULAIRE
- MANCHE A BALAIS
- CARDIO BOX
- CIRCUIT TRAINING

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

FITNESS

 06.64.91.49.07
 gymdetentemezangenne@gmail.com
 Gym Détente Mézangéenne

Pour tout renseignement : Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente - 02.43.90.77.86 ou 06 76 54 78

73

Mail de l'association : gymdetentemezangenne@gmail.com

Les Frapadingues (Théâtre amateur)



A noter dans vos agendas nos futures représentations 2024

Samedi 27 janvier 20h30

Dimanche 28 janvier 14h30 Vendredi 2 février 20h30

Samedi 3 février 20h30

NOUVEAUTÉ

Réservation possible

Par internet



<https://les-frapadingues-1.s2.yapla.com/fr/billetterie>

Ou

Aux permanences (lieu affiché en mairie) de 10h à 12h

Les samedis 27 janvier et le vendredi 2 février 2024.

Tarifs : Gratuit – de 12 ans, 12 à 16 ans 4€, Adultes 6€

Renseignements et inscriptions au 06 82 97 45 87 ou par mail : fabrice.lucas9@wanadoo.fr

Mézan'Musique

L'association Mezan'musique propose des cours de salsa et bachata 2 dimanches par mois. Après un cycle orienté salsa, nous redémarrons l'année 2024 avec de la bachata.

Plusieurs nouveaux sont arrivés, du débutant au confirmé, avec toujours la joie, la bonne humeur et le très convivial goûter.



Renseignements et contacts : 06 86 98 38 45 / Rejoignez-nous sur Facebook "salsa et bachata à Mezangers".



A.B.T.M. (Twirling)



La nouvelle saison sportive a redémarré pour l'association bâton twirling mézangéenne.

Le championnat de France a démarré avec le départemental les 17 et 18 janvier 2024. Trois quarts des adhérentes sont inscrites.

A noter : le gala aura lieu le samedi 15 juin 2024 à la salle polyvalente de Mézangers.

Pour tout renseignement, compte Instagram, Facebook, bob502@msn.com ou 06 18 92 87 25.

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie 06 18 92 87 25 ou auprès de Sandrine 06 06 96 44 69 ou par mail bob502@msn.com, ou via facebook : Twirling Mézangers

Comité des fêtes de Mézangers



2023 fut une belle année pour le comité des fêtes de Mézangers ! Un énorme merci à ses membres et aussi aux personnes qui nous aident ponctuellement.

Sans eux, rien ne serait possible.

Et aussi un énorme merci au public qui est venu en nombre à chacune de nos animations. Nous espérons que vous avez passé du bon temps en venant nous voir.



Nous allons faire en sorte que cela continue pour 2024 et voici des dates à retenir :

Mercredi 1^{er} Mai : concours de pétanque
Samedi 27 Juillet : concours de pétanque et soirée cochon grillé
Dimanche 28 Juillet : vide-greniers
Samedi 26 Octobre : soirée moules /frites
Samedi 7 Décembre : marché de Noël

Le but du comité des fêtes est d'animer le village. C'est du travail et, il faut l'avouer, le soir, quand vient le moment de ranger, après avoir « couru » toute la journée, nous ne serions pas mécontents d'être plus. C'est pourquoi nos portes sont toujours ouvertes pour accueillir de nouveaux membres. Si vous avez peur de vous engager dans une association, pas de problème, venez simplement proposer un coup de main occasionnel. En contrepartie, on vous gardera à manger avec nous et on trouvera sûrement un verre à boire ensemble.

Que l'année 2024 vous soit douce !

Suivez l'actualité du comité des fêtes sur notre page Facebook/comité des fêtes de Mézangers

Renseignements : cdf.mezangers@gmail.com / [Stéphane PINSON 07 88 40 76 59](tel:0788407659)

Compagnie théâtrale de L'Envol

Cours de théâtre pour adolescents et adultes / débutants

Modalités pratiques :

Cours à partir du 16 octobre 2023

Le lundi de 19h à 21h30 à la salle polyvalente de Mézangers
(même pendant les vacances scolaires)

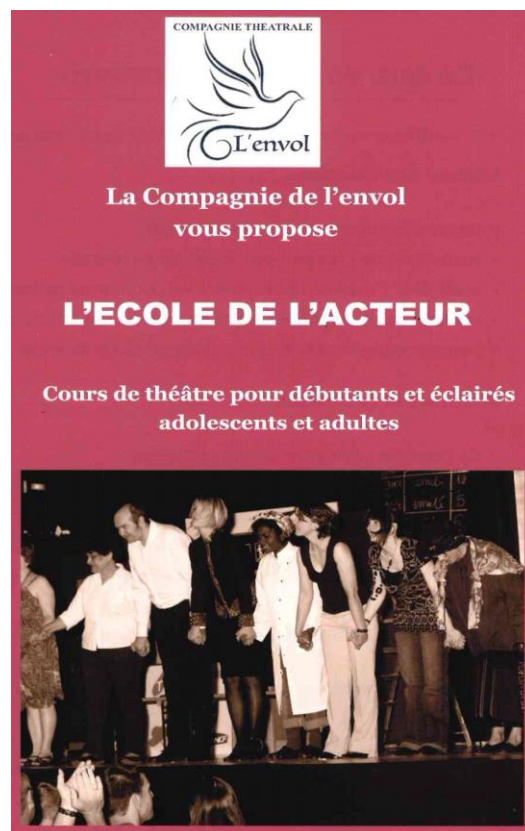
40 € / mois avec spectacle de fin d'année

Modalités d'inscription :

Contactez Gilles LANGLOIS / Compagnie théâtrale L'Envol à
Mézangers au 06 72 78 55 73 ou par mail

lenvoltheatre@gmail.com

Site internet : <https://www.compagnie-theatrale-lenvol.com/>



Date du spectacle : samedi 8 juin 2024 à 21h
Salle polyvalente - MEZANGERS

Une comédie d'Eric ASSIOUS « Les acteurs sont fatigués » interprétée par les comédiens de la compagnie théâtrale de l'Envol.

Tarif : 6 € l'entrée (gratuit pour les – de 12 ans)

Sans inscription, ouverture des portes dès 20h30.



Association Le Nid du Bonheur

Maison d'Assistants Maternelles

4 route de la Bouverie - MEZANGERS

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 Mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistants Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Toute la mam vous souhaite une très belle année 2024.

Nous remercions Cédric qui a terminé son remplacement en novembre 2023.



Les enfants ont visité "La Ferme d'Avril" de Ste Gemmes le Robert.

Préparation de petits chocolats de Noël



Le Père Noël est venu apporter ses cadeaux comme chaque année!



Amélie nous quitte le 31 janvier prochain pour de nouvelles aventures dans une autre région (Mutation de son conjoint). Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa petite famille de belles choses pour la suite...

Elle sera remplacée par Pamela le 1er Février

Amélie, Angélique, Pamela et Valérie

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.43.90.34.93
ou par mail : leniddubonheur@gmail.com
ou venir nous rencontrer à la MAM - 4 route de la Bouverie (direction Sainte Gemmes le Robert)

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES

ALTERNATIVE ASSIST



vous souhaite une excellente année 2024 !

Si vous ne m'avez pas encore croisée dans Mézangers, je suis Roxane Guichaoua, assistante administrative et RH indépendante.

J'ai créé Alternative Assist pour soutenir les professionnels dans la gestion administrative de leur personnel et de leurs sous-traitants.



Si 2023 fut pour moi une année marquante, avec de magnifiques rencontres, des collaborations saines et durables, ainsi qu'une croissance exponentielle de mon activité, l'année 2024 promet d'être encore plus incroyable !

Je me suis mise au défi de lancer un projet dédié au bien-être des salariés au travail. C'est un projet qui me tient à cœur et que j'espère pouvoir concrétiser dans les mois à venir.

Vous êtes curieux, vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à me suivre sur les réseaux sociaux, où je publierai prochainement des nouvelles. Sinon, rendez-vous dans la prochaine édition du bulletin municipal !

Merci pour votre soutien !

Roxane



 Roxane Guichaoua
 alt_assist
06 01 10 54 20
contact@alt-assist.fr

Pour plus de renseignements, contactez Roxane GUICHAOUA au 06 01 10 54 20 ou par mail : contact@alt-assist.fr



LUCIE CERISIER

Educateur sportif et conseillère en nutrition

Je suis coach sportive spécialisée en sport santé et maladies chroniques, ainsi que conseillère en nutrition.

Mon rôle est d'offrir un suivi pas à pas aux personnes souhaitant retrouver des aptitudes physiques suite à une maladie chronique ou des traumatismes.

(Fibromyalgie, AVC, Sclérose en plaques, Surpoids, Obésité, Diabète de type 1 et 2, Cancer, Arthrose, Lombalgie, Tendinite, Rhumatisme inflammatoire...)

Je vous propose un accompagnement en coaching sportif individuel et personnalisé.

Vous pourrez aussi suivre mes conseils nutritionnels dans une démarche de perte de poids ou de pleine santé.

Optez aussi pour mon soutien motivationnel afin d'atteindre vos objectifs.

LULU BODY'S COACH

Je me déplace à domicile dans un rayon de 20 km autour de Mézangers

Pour en savoir plus venez visiter mon site internet :



www.lulubodyscoach.fr

ou appelez moi directement au :



06.29.44.46.96



Renseignements : 06 29 44 46 96 ou sur le site www.lulubodyscoach.fr

Poney-Club du Gué de Selle

Situé à proximité de l'étang du Gué de Selle (juste après le petit parking de la route d'Hambers D272), le poney-club propose depuis 1987, dans un domaine de 60 ha, plusieurs activités pour les enfants de 8 à 16 ans :

- **Stage d'équitation avec hébergement** pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- **Cours d'équitation** le mercredi après-midi

Venez découvrir l'équitation au cœur du bocage Mayennais !



Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière - 53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80 - Mail : stageponey@wanadoo.fr - Site internet : www.stageponey.com

MULTI 3D SOLUTIONS

Depuis le mois de juin 2023 l'entreprise « Multi3dsolutions » installée à MEZANGERS propose ses services d'impression 3d pour les particuliers et aussi pour les professionnels.

Qu'est-ce-que l'impression 3d ?

Il s'agit de faire fondre un filament de plastique pour fabriquer des objets en respectant la forme et la matière de la pièce d'origine. Il est donc possible de redonner vie à un jouet, un objet de la vie courante, une pièce de bricolage, des pièces de décoration, ou même de créer une pièce. L'impression 3D est très pratique lorsque vous ne trouvez plus de pièces détachées que ce soit sur internet ou dans les services après-vente.

En résumé tout ce qui est en plastique peut être fabriqué avec cette technologie.

Pour ce faire, il suffit de me confier la pièce, ou un plan.

Par exemple, les charnières plastiques de la porte de votre douche sont cassées, vous m'apportez vos pièces et après une étude de faisabilité, l'impression est réalisée et vous retrouvez l'usage de la porte de la douche sans avoir été obligé de changer la porte complète, voir même la douche.



La réduction de nos déchets prend une part importante dans notre quotidien.

Grâce à l'impression 3D, il est possible de réduire ces déchets.

N'hésitez pas à prendre contact au 06 32 30 58 17

Site internet : www.multi3dsolutions.fr

Pour plus de renseignements, contactez Eric LACAULT au 06 32 30 58 17
ou par mail : multi3dsolutions@gmail.com

Hôtel-restaurant Au Relais du Gué de Selle

Depuis le 1^{er} mars 2019, Anthony Detemmermann et Aurélie Di Gennaro sont les nouveaux propriétaires de l'hôtel-restaurant Au Relais du Gué de Selle, à Mézangers



LE RESTAURANT

Du mardi au samedi au déjeuner : Menu Découverte à 38 € et la carte, Menu inspiration bistrot de 18,50 € à 25 €

Du lundi au samedi au dîner : Menu Découverte à 38 € et la carte

Le samedi midi et soir et le dimanche midi : Menu Dégustation en 6 services à 75 € (99 € avec accord mets et vins)

Le dimanche midi : Menus à 39 et 53 €, menu Dégustation à 75 € en 6 services (99 € avec les accords mets et vins)

Le lundi soir : restaurant ouvert pour les clients de l'hôtel.

La carte est servie en semaine du mardi au samedi au déjeuner et au dîner. Déjeuner en terrasse, selon la météo.

LE BISTRO DU RELAIS

C'est une formule rapide mais toujours de qualité qui devrait vous séduire...

du mardi au vendredi au déjeuner (hors jours fériés)

1 Entrée + 1 Plat ou 1 Plat + 1 Dessert : 18.50€

1 Entrée + 1 Plat + 1 Dessert : 25 €

Si le temps le permet, service en terrasse au bord de l'eau. Cette formule n'est pas proposée au mois d'août.

HÔTEL : Hôtel ouvert tous les jours sauf dimanche soir (de novembre à mars)

LA CABANE PERCHÉE

BANQUETS & RÉCEPTIONS de 8 à 130 personnes.

RÉUNIONS & SÉMINAIRES (espaces de 19 à 100 m²)

PISCINE CHAUFFÉE en saison (uniquement pour les clients de l'hôtel)

OFFRE MASSAGE dans un espace dédié par nos praticiennes de massage

- Location de vélos électriques
- Recharges véhicules électriques et Tesla
- Salon de modelage, de réflexologie
- Cours de yoga et de CrossFit
- Boutique de produits locaux



Réouverture de la Guinguette en mai 2024 : Location de pédalos, canoës, rosalias / Boissons et snacks

Postes à pourvoir : Barmaid ou Barman

Contactez le 06.02.11.19.08 ou via la page Facebook de la guinguette

Plusieurs postes à pourvoir : extras salle/cuisine, réceptionniste H/F, cuisinier H/F...

Contact : 02 43 91 20 00

34 Les Pêcheries – 53600 MEZANGERS

Adresse mail : reception@relaisduguedeselle.fr

Site internet : <https://www.relais-du-gue-de-selle.com>

Conseillère en immobilier





**Christine
BOSSÉ**
Conseillère indépendante en immobilier
06 04 08 48 69
christine.bosse@safti.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 534 357 777 - RSAC de LAVAL

www.safti.fr

Chambres d'hôtes / Gîtes

CHAMBRE D'HÔTES - MANOIR DE LA GRANDE COUDRIÈRE



1 chambre de 30 m²
2 personnes
1 salle de bains

Monument Historique situé à Mézangers, le Manoir de la Grande Coudrière dispose d'une terrasse et offre une vue sur le jardin.

Passez une nuit exceptionnelle dans un décor historique ! Vous pourrez également vous détendre dans le jardin et vous balader à proximité à l'étang du Gué de Selle.



M. et Mme RICHARDOT – Le Manoir de la Grande Coudrière – 53600 MÉZANGERS
06 64 59 19 64

Bravo à notre mézangéen Eric PASCAL / champion de France
d'haltérophilie catégorie Sénior



Calendrier des manifestations

Janvier à juillet 2024



Du 18 janvier au 17 février 2024 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Commune

Samedi 27 janvier	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Dimanche 28 janvier	Théâtre - 14h30	Les Frapadingues
Vendredi 2 février	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Samedi 3 février	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Mercredi 7 février	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Mercredi 3 avril	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Lundi 8 avril 10h-12h	Initiation gratuite Tablette/Smartphone Séance 1 (pour les + 60 ans)	ASEPT/Caisses de retraite Inscription en mairie
Lundi 15 avril 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 2	ASEPT/Caisses de retraite
Mercredi 1 ^{er} mai	Concours de pétanque	Comité des Fêtes
Dimanche 5 mai 11h	Commémoration du 8 mai	Commune
Dimanche 5 mai	Fête du Vélo et de la mobilité durable	3C / Commune
Lundi 6 mai 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 3	ASEPT/Caisses de retraite
Lundi 13 mai 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 4	ASEPT/Caisses de retraite
Lundi 27 mai 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 5	ASEPT/Caisses de retraite
Lundi 3 juin 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 6	ASEPT/Caisses de retraite
Mercredi 5 juin	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Samedi 8 juin – 21h	Spectacle - comédie théâtrale	L'Envol
Samedi 15 juin	Gala de Twirling	ABTM Twirling
Lundi 10 juin 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 7	ASEPT/Caisses de retraite
Lundi 17 juin 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 8	ASEPT/Caisses de retraite
Lundi 24 juin 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 9	ASEPT/Caisses de retraite
Lundi 1 ^{er} juillet 10h-12h	Initiation Tablette/Smartphone séance 10	ASEPT/Caisses de retraite
Mercredi 24 juillet	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Samedi 27 juillet	Concours de pétanque Soirée Cochon grillé	Comité des Fêtes Comité des Fêtes
Dimanche 28 juillet	Vide-greniers	Comité des Fêtes

Autres dates à réserver dès maintenant

Samedi 26 octobre	Soirée Moules Frites + soirée dansante	Comité des Fêtes
Samedi 7 décembre	Marché de Noël de 11 h à 19h	Comité des Fêtes